



PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

Procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du

Jeudi 29 janvier 2026 à 18 h 00

**Mairie d'ENSISHEIM
et en visioconférence**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, à la Mairie d'ENSISHEIM et en visioconférence, le Conseil Syndical du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du vingt-deux janvier deux mille vingt-six et en nombre valable, sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président.

Etaient présents :

BRENDER Claude (en visioconférence), GEBHARD Claude (en visioconférence), GIUDICI Frédéric, MULLER Betty (en visioconférence), NAEGELEN Vincent, SCHWARTZ Christine (en visioconférence), HABIG Michel, MATHIAS René, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre, BOOG Françoise (suppléante de ZEMB Alain), FURSTENBERGER Marie-José, LICHTENBERGER Aimé, MICHAUD Christian, TOUCAS Jean-Pierre, ABADOMA Dominique (en visioconférence), FISCHER Jean-Jacques, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, MARTIN Roland, SCHLEGEL André

Etaient absents/excusés :

BERINGER François, HUG Gérard, HART Maud, MARCK Luc, STICH Grégory

Ont donné procuration : /

Soit nombre de votants : 21

Secrétaire de séance : M. Gilbert VONAU

Assistaient en outre à la séance :

PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie

Conseil de développement : MUNCH Pascal, BRAGARD Frédérique, BRAUN Claudine

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée présente à Ensisheim.

Il salue également les membres présents en visioconférence (lien TEAMS Numéro de réunion : 365 283 065 960 77 - Code secret : oa2YD7Qm) ainsi que les membres du Conseil de Développement présents.

Constatant que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18 h 00.

Il précise que la séance sera principalement consacrée au débat d'orientation budgétaire, le dernier de la mandature actuelle.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 2/12/2025**
- 3. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2026**
- 4. Conseil de Développement Rhin Vignoble Grand Ballon : Rapport d'activités 2025 et présentation de l'avis commun des Conseils de Développement du Sud Alsace sur le projet de service express métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle**
- 5. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données au Président**
- 6. Informations et divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut s'adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans prendre part aux délibérations.

Le Conseil syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide de

-DESIGNER M. VONAU Gilbert, secrétaire de séance, assisté de M. LEMPEREUR Eric (directeur) et Mme TRAINA Stéphanie (Assistante de Direction) en tant qu'auxiliaires

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 2/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 2/12/2025 a été transmis aux membres du comité syndical préalablement à la présente séance.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide de

-APPROUVER le procès-verbal de la séance publique du 2/12/2025

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2026

MM. SCHLEGEL, GIUDICI et HECKY intègrent la séance.

Le Président rappelle que, par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3.500 habitants.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au chef de l'exécutif de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36 du CGCT) ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière, ainsi que le rapport, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés. Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'a pas été précédé d'un DOB distinct est entachée d'illégalité et pourra être déférée au juge administratif par le préfet.

Avant de présenter les orientations budgétaires 2026 du PETR, le Président présente un rapide bilan des activités et de la réalisation budgétaire de l'exercice 2025, pour chacune des missions du PETR : Plan Climat, France Renov, Conseil en Energie Partagé, LEADER et Administration Générale.

Il présente ensuite le rapport d'orientations budgétaires, transmis avec la convocation à la présente séance et annexé ci-après.

Puis le Président ouvre le débat.

Il rappelle qu'il y a peu de changement proposé pour l'exercice 2026 par rapport à l'exercice précédent. Il attire l'attention de l'Assemblée sur la forte dépendance pour le budget du PETR des versements de subvention pour l'exercice des missions, ce qui influe sur le montant de l'excédent de clôture annuel. Des reliquats de versement peuvent alimenter des excédents. Il en veut pour preuve l'excédent de fonctionnement 2025, qui inclut près de 160.000 € de crédits du programme ACTEE encaissés par le PETR en décembre 2024 mais reversés aux communes bénéficiaires (donc en dépenses) sur l'exercice 2025.

Le Président indique que globalement le maintien des participations des EPCI membres (environ 250.000 € / an) a permis et permettra encore en 2026 de garder une certaine marge de manœuvre.

Il présente les résultats provisoires de l'exercice 2025, qui se termine avec un excédent de clôture de l'ordre de 395.000 €.

Dans le bilan des missions 2025, concernant la coordination par le PETR du service de covoiturage BlaBlaCar Daily, le Président indique que la CC PAROVIC ne participe plus au dispositif.

M. TOUCAS répond en effet que la participation sollicitée par l'opérateur, en hausse, était trop importante compte tenu de la faible fréquentation par les usagers.

Concernant le Défi j'y Vais, le Président précise que l'opération est très utile pour la sensibilisation aux mobilités alternatives. Il souhaite que de nouvelles entreprises et de nouvelles écoles s'inscrivent cette année 2026.

Le Président souligne particulièrement la bonne réussite du programme d'accompagnement aux éco-manifestations, du partenariat avec la Maison de la Nature de Hirtzfelden et du programme Les Générateurs, avec la mise en service de la première centrale photovoltaïque municipale du territoire en autoconsommation patrimoniale à Bergholtz.

Il ajoute que l'étude sur les espaces tests agricoles a été lancée fin 2025 et que les résultats seront présentés aux nouvelles équipes.

Concernant le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, le Président fait part d'une année 2025 marquée par les difficultés à l'échelle nationale qui ont engendré une très faible demande d'informations/conseils de la part de usagers et une absence de visibilité pour l'engagement de projets de rénovation. De ce fait, il rappelle que le Bureau a validé le passage de 2 à 1 ETP après le 15/02/2026, et la non-reconduction d'un contrat.

Concernant le programme LEADER, le Président rappelle le bilan très positif du programme LEADER 2014-2022 qui s'est clôturé en janvier 2025 avec un taux de versement des crédits de près de 98%. Il ajoute que le programme 2023-2027 est bien avancé avec environ 866.000 € d'aide sollicitée (montant prévisionnel avant instruction et programmation des dossiers).

Concernant l'Eurodistrict, le Président rappelle que celui-ci a mis en place un fonds pour petits projets, qui permet de cofinancer des projets transfrontaliers dans les domaines de l'art, la culture ou le tourisme. L'enveloppe disponible est de 300.000 €, le financement de 60% pour des dépenses éligibles comprises entre 15 et 80.000 €. Il ajoute que la participation 2026 des membres restent équivalente (17.500 pour le PETR) pour permettre à l'Eurodistrict de garder une marge pour les années prochaines. Il précise que les communes allemandes connaissent également des difficultés financières et s'interrogent sur leurs compétences à prioriser, sans toutefois remettre en question la coopération transfrontalière.

Enfin, le Président rappelle que courant de l'année, après les élections municipales, il appartiendra aux nouvelles équipes élues de poursuivre le travail démarré en novembre 2025 en Bureau élargi, sur la poursuite ou la redéfinition des missions et de l'organisation du PETR. Il sera également nécessaire d'accompagner la prise de poste des nouveaux élus sur les enjeux du Plan Climat.

Aucune question ni observation n'étant formulée, le Président propose à l'Assemblée d'acter les orientations budgétaires 2026 qu'il vient de proposer.

Le Conseil syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4,
Vu le projet de rapport d'orientations budgétaires établi par le Président et transmis à l'ensemble des membres du conseil syndical

Considérant que, sur la base du rapport susmentionné et présenté en séance par le Président, le débat a été ouvert,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 du PETR établi sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président et ci-annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.



TERRITOIRE DE PROJETS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

PROJET ADOPTE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants et, dès lors, aux syndicats mixtes constitués de tels établissements), le président présente au comité syndical, dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

1. RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (2024)

- Un **excédent** en section de fonctionnement de + **501 866,11 €**
 - Un **excédent** en section d'investissement de + **71 273,22 €**
 - Un solde des **restes à réaliser** (en dépenses) de - 1 723,33 €
 - un **résultat définitif global** établi à **571 416,00 € (excédent)**
- NB : sur le programme ACTEE : environ 160.000 € de recettes encaissées sur l'exercice 2024 ont été être reversés aux communes (en dépenses) sur l'exercice 2025

2. RESULTATS PROVISOIRES DU DERNIER EXERCICE EN DATE (2025)

- Un **excédent** de clôture de + **321 263,78 €** en fonctionnement
- Un **excédent** de clôture de + **76 805,57 €** en investissement
- Des **restes à réaliser en dépenses** de - **2 308,32 €**
- Un résultat définitif global compte tenu des restes à réaliser, établi à + **395 761,03 € (excédent)**

3. Les faits marquants de l'exercice 2025

3.1. Plan Climat Air Energie Territorial

- **Suivi/évaluation du PCAET** : réalisation du bilan triennal réglementaire 2023-2025 portant sur les indicateurs de suivi macro et la réalisation des actions des communes et communautés de communes (questionnaire aux communes : 64 réponses sur 68)
Présentation puis mise à disposition du public prévue au 1^{er} semestre 2026
Action réalisée en régie avec l'aide d'une stagiaire (3.255 € en dépenses)
- **Poursuite de la coordination sur le Service de covoiturage BlaBlaCar Daily** : coordination globale du projet réalisé par les CC membres, lien avec les EPCI voisins (en régie)
- **Poursuite de l'appui aux projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux** (convention avec Alter Alsace Energies) : après les 23 études de faisabilité réalisées sur 2023-2024, 8 projets étaient accompagnés en 2025 dont 6 ont engagé leur mise en œuvre.
Fin 2025, la première centrale photovoltaïque en autoconsommation patrimoniale a été mise en service sur la commune de Bergholtz (5.087 € en dépenses)
Action pilotée par le Conseiller en Energie Partagé du PETR
- **Poursuite de l'accompagnement aux éco-manifestations** : 4 sessions de formation réalisées en 2025 (Rouffach, Guebwiller, Soultz, Fessenheim) + 4 événements labellisés à Rouffach, Guebwiller, Ensisheim et Soultzmatt (3 au niveau 1 + 1 au niveau 3) (3.942 € en dépenses / recettes LEADER escomptées sur 2026 : 80%)
- **Poursuite du Défi j'y vais** : plus de 600 participants en 2025 de 24 structures employeuses + 2 collèges + 15 écoles (1.454 € en dépenses)
- **Poursuite de la démarche Fabrique régionale des Transitions** démarrée fin 2024, avec de nombreuses réunions d'échanges et d'apprentissage de la démarche méthodologique (7.000€ en dépenses)
- **Lancement de l'étude sur les Espaces Tests Agricoles** issue de la démarche Fabrique des Transitions en tant que projet pilote de mise en œuvre de la démarche (5.000 € de dépenses en 2025)
- **Poste de chargée de mission PCAET (0.8 ETP + remplacement congé de maternité)** (dépenses : 52.600 € / recettes : 10.300 €)

3.2. Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) / France Rénov

- Rappel : 2 ETP de Conseillers depuis le 1/04/2025 (nouvelle convention SPRH avec la CeA)
- **Mise en place de la nouvelle convention SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat)** pour 2025-2029, sous l'égide de la CeA (maître d'ouvrage), le PETR assurant les missions information/conseil et animation territoriale.
Le service agrège également de nombreux partenaires : ADIL, CAUE, CICAT68, Citivia...

- **Contexte national toujours tendu** (annonces gouvernementales de suspension/révision aides) + insuffisance crédits CeA
Conséquences : peu de demandes en 2025, absence de visibilité pour les ménages sur les aides
- **Information / conseil : les objectifs de l'année 2025** ne sont pas atteints pour cette raison (376 dossiers suivis dont 94% sur la rénovation énergétique et 4% sur l'adaptation)

	Information	Conseil	Orientation	Conseil renforcé
Objectifs 2025	550	250	-	15
Réalisation 2025	236	68	4	2
Rappel 2024	458	254	-	1

- **Animation territoriale : les objectifs sont bien atteints** (balades thermographiques, réunions publiques, ateliers) avec notamment la présentation du service dans les mairies des 68 communes du territoire

	Tous ménages	Public prioritaire	Professionnels
Objectifs 2025	10 actions	4 actions	2 actions
Réalisation 2025	25 actions	2 actions	1 action
Rappel 2024	10	NC	NC

- **Dépenses globales** : environ 75 000 € / recettes environ 73 000 € (car solde subvention 2024 + acomptes 2025 versés en 2025)

Pour le Programme d'Actions « Post Fessenheim » (rappel : reprise du pilotage par le PETR suite à la sollicitation de la Région. Cofinancement Etat, Région, CeA, pilotage PETR RVGB)

- **Renforcement des animations/sensibilisations** avec Alter Alsace Energies et l'ADIL68 : certains formats sont très suivis (thermographies, ptit déj infos seniors...),
- Programme **d'accompagnement des acteurs sociaux** à la lutte contre la précarité énergétique avec Alter Alsace Energies (1 session + 2 visites réalisées 2025 + 1 session restant à programmer en 2026)
- Programme **d'expérimentation de l'auto-rénovation accompagnée** avec la CeA et la CMA (réalisés : 5/5 ateliers, 5/5 accompagnements, 5 chantiers en cours)
- **Aide aux audits énergétiques des petites copropriétés** < 10 lots : 2 demandes en cours
- **Dépenses 2025** env 10.980 € / recettes 0 € (rappel budget 2024-2026 : 75.000 € / subventions 60.000 €)

3.3. Conseil en Energie Partagé (CEP)

- **29 collectivités accompagnées** sur des projets/actions d'efficacité et de sobriété dont 16 ont signé la convention CEP avec le PETR et 10 bénéficient du logiciel de suivi des consommations
- **Finalisation du Programme ACTEE** : versements des aides CEE aux communes/CC pour 165.000 €. Reliquat de recettes encaissées en 2025 : 22.000 €
- **Logiciel de suivi des consommations** : déployé sur 10 communes, pour 307 PDL (points de livraison)
- **Dépenses réalisées** (hors ACTEE) : 53.100 € (poste 1 ETP sur les 3 CC + logiciel) / recettes 7.000 € (logiciel)

3.4. Programme LEADER

- **Programme 2014-2022** : les objectifs de réalisation ont été atteints :
 - **98% de la maquette financière a été dépensée** soit 1.507.555,72 € (dont les crédits pour l'animation et le fonctionnement du GAL) et 1.152.014,50 € ayant bénéficié aux projets du territoire
 - **Bilan global du programme 2014-22**
49 projets soutenus pour 25.000 € d'aide LEADER en moyenne, dont :
 - 4 projets à l'échelle globale du PETR
 - 27 projets localisés sur la CCRG
 - 9 projets sur la CCPAROVIC

- 8 projets sur la CCARB
 - 1 projet sur la CCCHR

 - 35 projets ont été portés par une structure publique
 - 8 par une association
 - 6 par une entreprise

 - 19 projets sur le Tourisme
 - 7 sur le Commerce
 - 7 sur les Services à la population
 - 7 sur le Développement économique
 - 6 sur la Culture et les loisirs
 - 3 sur l'Agriculture
- **Programme 2023-2027 :**
- rappel enveloppe pour le territoire du PETR : **1 060 523 €** (dont 800.000 € hors animation/fonctionnement du GAL)
 - Sur l'année 2025, **6 séances de Comité de programmation** ont été organisées pour **sélectionner 8 dossiers**
 - **9 demandes d'aides minimales ont été déposées** et vont être instruites (hors animation et fonctionnement)
 - Montant prévisionnel sollicité : environ **866.000 € d'aide** (avec animation/fonctionnement du GAL et avant instruction et programmation des dossiers)
- **Dépenses totales 2025 : 69.340 € / Recettes 66.400 €** (car versement des reliquats de subvention 2023 et 2024)

3.5. Conseil de développement

- Envoi d'un questionnaire début 2025 sur la poursuite du Codev et les sujets à travailler
- 1 séance plénière pour redéfinir les priorités (sont ressorties : agriculture/mobilité/eau/artificialisation). Restée sans suite.
- Participation à la démarche Fabrique des Transitions et au projet pilote : Espaces Tests Agricoles
- Participation à la réflexion schéma directeur Markstein /Grand Ballon avec le Commissariat au Massif et la Syndicat Mixte
- Avis sur le SERM

3.6. Administration générale

- 2 postes partagés avec le Syndicat Mixte du SCoT RVGB (soit 1,1 ETP au PETR)
- 1 poste (0.3 ETP) sur la communication du PETR depuis le 1/01/2025 : communication sur les missions et animations du PETR (PCAET, Leader, France Renov), publications régulières pages Facebook et LinkedIn, liens avec les communes et CC
- Réalisation d'une mission d'accompagnement sur le bilan du mandat et les perspectives pour la prochaine mandature
- Eurodistrict : mise en place d'un Fonds pour Petits Projets (INTERREG)
- Refonte réseau informatique/téléphonique
- Démarrage de la démarche sur la prévention des risques professionnels

- **Dépenses : 261.470,47 €**
- **Recettes :**
 - 10.000 € : Région / ingénierie 2024
 - 255.177 € : contributions des CC
 - 86.000 € : participation du Syndicat Mixte du SCoT RVGB (charges mutualisées)
 - 2.563,46 € : FCTVA et autres recettes

3.7. Bilan financier global 2025 – PETR

Les résultats 2025 (sous réserve d'approbation) montrent :

- En fonctionnement : un déficit sur l'exercice qui s'explique par :
 - o Le reversement aux communes en 2025 des crédits ACTEE encaissés par le PETR en 2024
 - o Le remplacement de congés de maternité de la chargée de mission PCAET (non budgété)
 - o Le retard de versement de subventions LEADER (années 2023 et 2024) et de la Région sur le programme SPRH – France Rénov
- Le déficit de l'exercice est largement couvert par l'excédent antérieur.
- En investissement le renforcement de l'excédent (essentiellement dû aux amortissements)

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Rappel BP 2025	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Rappel BP 2025	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			501 866,11 €			71 273,22 €
Opérations de l'exercice		721 848,43 €	541 246,10 €		7 963,10 €	13 495,45 €
Résultats de l'exercice			-180 602,33 €			5 532,35 €
TOTAUX	1 120 000,00 €	721 848,43 €	1 043 112,21 €	85 700,00 €	7 963,10 €	84 768,67 €
Résultats de clôture			321 263,78 €			76 805,57 €
Reste à réaliser					2 308,32 €	- €
TOTAUX CUMULES		721 848,43 €	1 043 112,21 €		10 271,42 €	84 768,67 €
RESULTATS DEFINITIFS			321 263,78 €			74 497,25 €

4. Orientations budgétaires – Evolutions prévisionnelles 2026

Pour l'exercice 2026, il est proposé :

4.1. PCAET

En dépenses :

Actions déjà engagées / contractualisées à poursuivre :

- **Maintien à 0.8 ETP.** Dépenses prévisionnelles : **44 000 €**
- **Suivi/évaluation du PCAET** : communication **1.000 €**
- **Mobilité : Défi j'y vais 2026** **2 000 €**
- **Appui aux projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux** : poursuite phase 3 convention Alter Alsace Energies = accompagnement opérationnel au montage du projet d'autoconsommation **18.000 €**
- **Etude Espaces Tests agricoles** : étude RENETA **19.800 €**
Voyage d'études nouveaux élus sur d'autres espaces tests **2.750 €**
- **Programme de sensibilisation grand public** : animations Maison de la Nature : le changement climatique & impacts sur l'eau **2.000 €**

Nouvelles actions proposées :

- **Programme de sensibilisation grand public et nouveaux élus sur le PCAET** : empreinte carbone, fresques, etc. **3.400 €**
- **Accompagnement aux Eco-Manifestations** : nouvelles labellisations ou renforcement du label pour les événements déjà lauréats **4.000 €**

En recettes :

- **Programme LEADER** : accompagnement Eco-Manifestations (dont reliquat 2024-2025) **8.400 €**

4.2. Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) / France Rénov

En dépenses :

- **Mise en œuvre du nouveau service public de la rénovation de l'habitat SPRH 2025-2029 :**
(1 ETP + actions de communication) : **51.310 €**
- **Mise en œuvre programme d'actions Post Fessenheim** **45.820 €**

En recettes :

- CeA/ANAH et Région Grand Est (dont reliquats 2025 + avances 2026) : **65 000 €**
- Programme d'actions Post Fessenheim (Etat, RGE, CEA) : reliquat 2024-2026 **60.000 €**

4.3. CEP

En dépenses :

- **Poursuite des missions** de la convention CEP avec 1 ETP **49.000 €**
- **Derniers mois d'abonnement au logiciel** de suivi des consommations **1.200 €**

En recettes :

- Aucune recette attendue en 2025 **0 €**

4.4. LEADER

En dépenses :

- **Animation/fonctionnement du GAL** à 1,5 ETP **72.000 €**
- **Communication/promotion/animation programme 2023-2027 :** **2 500 €**

En recettes :

- FEADER **60.000 €**

4.5. Conseil de Développement

- Renouvellement à prévoir avant fin 2026
- Enveloppe pour communication **1.000 €**

4.6. Administration Générale

En dépenses :

- Direction : 0.5 ETP + Assistante de Direction 0.6 ETP + Assistante communication 0.3 ETP
(y compris charges annexes RH) **145.000 €**
- Accompagnement des nouvelles équipes d'élus (enveloppe si nécessaire) **2.500 €**
- Risques professionnels : DUERP, diagnostic RPS (CDG68) : **6.500 €**
- Mise en œuvre des actions RGPD **2.500 €**
- Eurodistrict : **17.500 €**
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant en tenant compte de la hausse des charges (loyer, énergie, assurances, ...)
- Maintien de la proratisation des charges mutualisées SCoT/ADS/PETR au nombre d'agents tel que calculé ci-dessous :

Clé répartition 2026	PETR	ADS	SCOT
agents	5,00	4,50	0,50
direction	0,50	0,15	0,35
assistante	0,60	0,30	0,10
total	6,10	4,95	0,95

Charges mutualisées PETR/SCOT	2026
Montant total des dépenses prises en charge par le PETR	201.330 €
Montant total des dépenses prises en charge par le SM SCOT	15.250 €

Montant des dépenses PETR refacturées au SM SCOT déduites de la part du PETR sur les dépenses SM SCoT	198.530 €
Part PETR	99.530 €
Part SCoT ADS	83.000 €
Part SCoT ADM	16.000 €

En recettes :

- **Région Grand Est** (ingénierie territoriale) 27.000 €
- **Contribution du Syndicat Mixte SCoT RVGB** (charges mutualisées) 99.000 €
- **Maintien du niveau global du montant de la contribution des 4 CC à 250.000 €**
 - 2,65 € / habitant pour les CCCHR, CCPAROVIC et CCRG (tarif incluant la mission de CEP)
 - 1,95 € / habitant pour la CCARB (tarif hors mission CEP)

Participations prévisionnelles des CC pour l'exercice 2026 :

CC	Participation 2026	Population légale 2026	Montant / hab 2026	Participation 2025	Population légale 2025	Montant / hab 2025
CCARB	67 640 €	34 687	1,95 €	73 167 €	34 031	2,15 €
CCCHR	43 934 €	16 579	2,65 €	44 140 €	16 348	2,70 €
CCPAROVIC	35 616 €	13 440	2,65 €	34 806 €	12 891	2,70 €
CCRG	103 557 €	39 078	2,65 €	103 064 €	38 172	2,70 €
TOTAL	250 747 €	103784		255 177 €	101442	

- **Mise en réserve d'une enveloppe d'environ 294.000 €** (pour les projets et années à venir)

Voir ci-dessous : projection financière 2026 et réalisé 2020-2025.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Charges à caractère général		105 823,06 €	146 800,50 €	148 890,54 €	95 540,82 €	127 852,63 €	498 832,00 €	127 030,23 €	491 000,00 €
					dont programme d'actions	41 894,00 €	83 500,00 €	27 263,45 €	83 195,00 €
Charges de personnel		322 583,91 €	239 090,24 €	265 735,34 €	300 692,48 €	341 828,85 €	381 000,00 €	376 760,62 €	365 000,00 €
Autres charges courantes		7 757,27 €	17 935,11 €	22 273,99 €	29 748,33 €	50 089,07 €	207 440,00 €	190 405,24 €	25 000,00 €
					dont ACTEE	20 748,12 €	150 000,00 €	149 004,83 €	- €
					dont Eurodistrict	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
					dont programme d'actions		8 000,00 €	13 000,00 €	1 500,00 €
					dont logiciel CEP		10 500,00 €	3 379,20 €	1 200,00 €
Sous-total dépenses de gestion courante		436 164,24 €	403 825,85 €	436 899,87 €	425 981,63 €	519 770,55 €	1 087 272,00 €	694 196,09 €	881 000,00 €
Charges financières		1 461,97 €	2 875,68 €	3 305,47 €	1 244,62 €	1 066,67 €	- €	- €	- €
Autres charges			- €	41 552,00 €	- €	- €	20 000,00 €	15 840,59 €	- €
Virement à la section d'investissement			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses réelles F		437 626,21 €	406 701,53 €	481 757,34 €	427 226,25 €	520 837,22 €	1 107 272,00 €	710 036,68 €	881 000,00 €
Opérations d'ordre / Amortissements		45 544,76 €	10 309,55 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 728,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
Opérations d'ordre			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-total dépenses d'ordre F		45 544,76 €	10 309,55 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 728,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
TOTAL dépenses exercice F		483 170,97 €	417 011,08 €	494 515,72 €	437 366,77 €	532 824,98 €	1 120 000,00 €	721 848,43 €	891 000,00 €
Résultat reporté		163 958,69 €	20 764,62 €						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		647 129,66 €	437 775,70 €	494 515,72 €	437 366,77 €	532 824,98 €	1 120 000,00 €	721 848,43 €	891 000,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES									
Contribution des CC membres		255 864,16 €	255 864,19 €	306 938,00 €	306 546,00 €	255 125,00 €	255 000,00 €	255 177,00 €	250 000,00 €
Contribution SCOT		80 000,00 €	80 000,00 €	108 000,00 €	89 000,00 €	92 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	99 000,00 €
Subventions		282 729,88 €	302 779,89 €	153 564,83 €	113 314,33 €	146 948,30 €	253 100,00 €	195 467,24 €	220 305,22 €
Autres recettes		7 340,00 €	104,81 €	6 193,62 €	21 298,39 €	164 947,93 €	23 602,89 €	4 170,86 €	- €
Sous-total recettes réelles F		625 934,04 €	638 748,89 €	574 696,45 €	530 158,72 €	659 021,23 €	617 702,89 €	540 815,10 €	569 305,22 €
Opérations d'ordre / Amortissements			431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
Sous-total recettes d'ordre F		431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
TOTAL recettes exercice F		626 365,04 €	639 179,89 €	575 127,45 €	530 589,72 €	659 452,23 €	618 133,89 €	541 246,10 €	569 736,22 €
Résultat reporté				201 404,19 €	282 015,92 €	375 238,87 €	501 866,11 €	501 866,11 €	321 263,78 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		626 365,04 €	639 179,89 €	776 531,64 €	812 605,64 €	1 034 691,10 €	1 120 000,00 €	1 043 112,21 €	891 000,00 €
Résultat		- 20 764,62 €	201 404,19 €	282 015,92 €	375 238,87 €	501 866,12 €		321 263,78 €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Immobilisations incorporelles	- €	- €	479,71 €	1 800,00 €	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	- €	23 082,54 €	14 991,68 €	10 263,96 €	1 160,95 €	77 845,67 €	7 532,10 €	87 569,00 €
			dont programme d'investissements		- €	6 723,33 €	7 532,10 €	5 000,00 €
Autres dépenses d'équipement		- €	4 239,36 €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-total dépenses réelles INVT	- €	23 082,54 €	19 710,75 €	12 063,96 €	1 160,95 €	84 569,00 €	7 532,10 €	87 569,00 €
RAR				7 761,00 €	1 723,33 €	- €	2 308,32 €	- €
Opérations d'ordre / Amortissements			431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
Sous-total dépenses d'ordre INVT	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
Total Dépenses exercice INVT	431,00 €	23 513,54 €	20 141,75 €	12 494,96 €	1 591,95 €	85 000,00 €	7 963,10 €	88 000,00 €
Résultat reporté	37 106,44 €							
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	37 537,44 €	23 513,54 €	20 141,75 €	12 494,96 €	1 591,95 €	85 000,00 €	7 963,10 €	88 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES								
Subventions d'équipements	- €	14 521,36 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA	13 492,86 €	- €		3 786,46 €	2 459,24 €	1 698,78 €	1 683,70 €	1 194,43 €
Autres recettes		- €	41 552,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent de fonctionnement		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-total recettes réelles INVT	13 492,86 €	14 521,36 €	41 552,00 €	3 786,46 €	2 459,24 €	1 698,78 €	1 683,70 €	1 194,43 €
RAR		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre / Amortissements	45 544,76 €	10 309,52 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 028,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
Sous-total recettes d'ordre INVT	45 544,76 €	10 309,52 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 028,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
TOTAL recettes exercice INVT	59 037,62 €	24 830,88 €	54 310,38 €	13 926,98 €	14 447,00 €	13 726,78 €	13 495,45 €	11 194,43 €
Résultat reporté		21 500,18 €	22 817,52 €	56 986,15 €	58 418,17 €	71 273,22 €	71 273,22 €	76 805,57 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	59 037,62 €	46 331,06 €	77 127,90 €	70 913,13 €	72 865,17 €	85 000,00 €	84 768,67 €	88 000,00 €
Résultat	21 500,18 €	22 817,52 €	56 986,15 €	58 418,17 €	71 273,22 €		76 805,57 €	- €

5. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Au 1/01/2026 les engagements pluriannuels contractualisés par le PETR sont actuellement les suivants :

- PCAET : suivi et mise en œuvre sur 6 ans (2023-2028)
- Convention avec la Région Grand Est pour la mise en œuvre du Programme LEADER 2023-2027 (date prévisionnelle de solde : 2028)
- CEP : Dernière année de la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé avec les communes (jusqu'au 31/12/2026)
- Convention avec l'ANAH et la CeA pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat 2025-2029

Aucun Plan Pluriannuel d'Investissement n'est établi.

Aucune Autorisation de Programme n'a été votée.

6. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2026, le tableau des effectifs du PETR est le suivant :

Fonction	Cat.	Grade	statut	date début	date fin	Quotité
Emplois permanents :						
Directeur	A	Attaché principal	titulaire	01/05/2021	0	100/100
Chargé de mission transition écologique	A	Attaché	contractuel	01/10/2024	30/09/2027	Temps partiel 80%
Animateur du Programme LEADER	A	Attaché	contractuel	1/11/2025	31/10/2028	100/100
Conseiller en énergie partagé (CEP)	B	Technicien	Contractuel CDI	1/01/2026 10/02/2026	9/02/2026 0	100/100
Assistante de Direction	C	Adjoint administratif principal 1e cl	titulaire	01/11/2020	0	100/100
Gestionnaire du Programme LEADER	C	vacant				50/100
Emplois non permanents :						
Conseiller en rénovation de l'habitat	B	Technicien	Contractuel (contrat de projet)	01/04/2025	31/12/2029	100/100
Gestionnaire LEADER & Assistante communication	C	Adjoint administratif principal 1e cl	Contractuel (contrat de projet)	01/01/2026	31/12/2028	80/100

Effectifs par catégorie :

- A : 3
- B : 2
- C : 2

Effectifs par statut :

- Titulaires : 2
- Contractuels emplois permanents : 3
- Contractuels emploi non permanents : 2

Effectifs par filières :

- Administrative : 5
- Technique : 2
- Autres : 0

Effectifs par quotité de temps de travail :

- Temps complet : 4
- Temps partiel sur emploi à temps complet : 2

Effectifs par sexe :

- Femmes : 4
- Hommes : 3

Durée effective du temps de travail : 38h hebdomadaires + 18 jours de RTT

Evolution des effectifs passée et prévisionnelle

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Direction	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Assistante de Direction / Secrétariat / Finances	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Communication	1	0	0	0	0	0.3	0.3	0.3	0.3	A définir
LEADER	1.7	1	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	A définir
PCAET	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A définir
SPRH	1	1	1	1.5	1.5	2	1	1 à 2	1 à 2	1 à 2
CEP	1	1	1	1	1	1	1	A définir	A définir	A définir
Mobilité	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Economie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9,7	6	6.5	7	7	7,8	6.8	5.8 – 7.8	5.8 – 7.8	3 – 7.8
Budget Prévisionnel (€)	374.950	375.950	310.675	322.025	344.385	361.000	365.000	405.000	407.000	409.000

Dépenses prévisionnelles de personnel 2026

Les dépenses de personnel (365.000 €) représentent environ 41% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se ventilent comme suit :

	%
Traitement indiciaire	53%
Régime indemnitaire	13%
NBI / SFT / indemnité de résidence	0.5%
Heures supplémentaires rémunérées	0%
Titres restaurants (<i>dépenses totales, 50% de prise en charge par les agents à déduire</i>)	2%
Protection sociale complémentaire	2%
Avantages en nature	0%
Charges patronales	29%
Autres charges (médecine du travail, assurance statutaire...)	2.5%
Total	100 %

Aucun avantage en nature (logement, véhicule, repas...) n'est accordé aux agents du PETR.

Pour rappel, l'action sociale en faveur des agents du PETR consiste en :

- L'attribution de chèques déjeuner d'un montant nominal de 6,50€ par jour travaillé, dont 50% (3,25 €) pris en charge par le PETR
- La prise en charge de la protection sociale complémentaire en matière de santé (40 € maximum / mois)
- La prise en charge de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance (40 € maximum) / convention avec le CDG68
- L'adhésion au Groupement d'Action Sociale (GAS) du CDG68 (90 € par agent à charge du PETR + 30€ / agent / an d'adhésion à charge de l'agent).

Le remboursement des frais de déplacements/de mission ainsi que les actions de formation des agents ne sont pas comptabilisés dans les éléments de rémunération.

Mme SCHWARTZ, ainsi que MM. ABADOMA, BRENDER et GEBHARD quittent la séance.

4. Conseil de Développement Rhin Vignoble Grand Ballon : Rapport d'activités 2025 et présentation de l'avis commun des Conseils de Développement du Sud Alsace sur le projet de service express métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle

Le Président salue à nouveau les représentants du Conseil de Développement et propose à son Président, Pascal MUNCH, de présenter à l'Assemblée le travail effectué en 2025.

Pascal MUNCH remercie le Président et rappelle que le mandat des membres du Conseil de Développement (Codev) arrivé à échéance cette année 2026, en même temps que le mandat des délégués au Conseil Syndical du PETR. Pour sa part, il souligne qu'il s'agit de sa dernière intervention en Conseil syndical.

4.1. Bilan du mandat et poursuite des travaux du CODEV

Pascal MUNCH fait le constat du manque de mobilisation d'une grande partie des membres du Codev. Début 2025, un questionnaire a été transmis à tous les membres du Codev (40) pour tenter de relancer la dynamique, faire le bilan et questionner la suite du Codev.

Suite à ce questionnaire (18 réponses), une séance de travail a été organisée le 8/04/2025 (12 participants). Les axes de travail ayant émergé lors de cette séance :

- Agriculture et alimentation (dans la continuité du travail effectué en 2024)
- Mobilité
- Eau
- Artificialisation des sols

En 2024 déjà lors du travail sur l'agriculture et l'alimentation de proximité (avis exposé en février 2025), le manque d'intérêt avait été évoqué.

Au cours de l'année 2025, le travail en commun réalisé avec d'autres Codev, a permis de constater que les socio-professionnels étaient plus mobilisés, notamment sur la M2A et SLA, mais l'échelle est différente. Par contre, seuls quelques associatifs, déjà engagés sur les thématiques environnementales, ont manifesté leur intérêt pour le CODEV et ont continué de participer.

4.2. Participation à la démarche Fabrique des Transitions et au COPIL PCAET

Le Codev a été invité au 2 dernières séances du comité de pilotage du PCAET.

En 2025, la proposition du Codev de travailler sur l'alimentation de proximité (espaces test agricoles) a été retenue dans le cadre de la démarche Fabrique des transitions.

En janvier 2026, le bilan à mi-parcours du PCAET a été présenté.

4.3. Schémas Directeurs Markstein Grand Ballon

A partir de mars 2025, le Codev a été associé par le Commissariat au Massif des Vosges aux travaux du COPIL pour le schéma directeur d'aménagement du Markstein et du Grand Ballon MGB porté par le Syndicat Mixte.

L'objectif est la prise en compte des changements climatiques et un renforcement des activités 4 saisons.

Deux réunions ont eu lieu et une troisième, programmée en décembre 2025, pour présenter un premier jet de schéma directeur et une feuille de route a été ajournée.

A ce stade, les options suivantes se dégagent :

- Le Markstein conserverait en priorité une vocation d'espace de loisirs et de sports,
- le Grand-Ballon verrait plutôt une orientation d'espace de découverte et de contemplation.

4.4. Avis sur le projet de service express métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle

L'Etat, la Région Grand Est, la Société des Grands Projets, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions ont engagé le dossier d'élaboration d'un service express métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle sur un périmètre d'étude et de réflexion stratégique incluant le Sud-Alsace et le nord-ouest de la Suisse.

Agissant pour le compte des porteurs du projet, la Région Grand Est a sollicité les cinq Conseils de Développement du Sud-Alsace (Mulhouse Alsace Agglomération, Saint Louis Agglomération, PETR RVGB, Sundgau et Thur-Doller) en leur posant les trois questions ci-après :

- Selon vous, le projet de SERM permet-il de répondre aux enjeux de mobilité qui vous sont remontés ?
- Quels seraient vos points d'attention pour faire en sorte que le SERM soit une réussite du point de vue de l'utilisateur ?
- Après obtention du statut de SERM comment faire connaître la démarche et mobiliser le territoire ?

Le SERM a pour ambition de constituer un écosystème global performant et attractif. Il propose une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur le renforcement de la desserte ferroviaire mais intégrant également :

- des services de transport routier à haut niveau de service, de réseaux cyclables, de services de covoiturage ;
- les nécessaires aménagements de gares et de pôles d'échanges multimodaux ;
- la création d'un service de mobilité unifié en termes de tarification, d'interopérabilité (billettique unique) et de système d'information voyageurs.

Les Conseils de développement des 5 collectivités du Sud Alsace ont décidé de répondre collectivement à la sollicitation de la Région Grand-Est et ont formulé un avis commun, en 2 parties : les problématiques d'ensemble et un focus sur chaque territoire.

Pascal MUNCH indique le caractère double du projet de SERM Mulhouse-Bâle, autour de 2 pôles sur 3 pays. Il souligne la forte implication des Suisses (cofinancement parkings de covoiturage à proximité des gares entre les deux villes).

Il présente les principales problématiques spécifiques sur le PETR RVGB :

- les accès vers Mulhouse, mais aussi Colmar,
- les dessertes internes en plaine et vers les vallées.

Globalement, les 5 Codev ont souligné dans l'avis commun :

A) Sur la démarche :

- Une grosse inquiétude suite à la suppression de la participation de l'État au financement de la desserte de l'Euroairport, laissant craindre une captation des crédits locaux au détriment des autres besoins
- Une inquiétude sur l'échéancier à 30 ans, avec peu d'éléments sur un phasage : les Codev espèrent que le SERMA ne sera pas un Xème projet enterré

B) Sur la réponse aux besoins de mobilité :

- o La nécessité d'une intermodalité cohérente, et pas seulement pour aller travailler ou étudier : loisirs, tourisme, accès aux services par exemple : il s'agit de travailler sur de véritables pôles d'échanges (et pas seulement des parkings vélos), de revitaliser les gares
 - o Prévoir des liaisons de cars express dans les territoires ruraux, permettant l'emport des vélos ou l'utilisation possible des transports scolaires
- C) Sur les points d'attention pour réussir :
- o La définition d'un phasage avec des bénéfices visibles rapidement pour les usagers
 - o La mise en place d'une offre de service réguliers, fréquents, fiables, ponctuels (contre-exemple liaison bus Guebwiller-Bollwiller) avec de bons temps de trajet, confort, sécurité et accessibilité
 - o La simplification de la billetterie
 - o La prise en compte d'une approche environnementale
 - o La dimension financière : fonds alloués, coût pour l'utilisateur
- D) Après obtention du statut de SERM, comment faire connaître la démarche et mobiliser le territoire ? Il est nécessaire de prévoir :
- o Un pilotage tri-national
 - o Un effort de communication fort et sur le long terme : visuels, aller à la rencontre, événements, ne pas confondre avec l'existant
 - o Des partenariats : avec les entreprises, associations, usagers, des ambassadeurs, les Codev

Sur le territoire Rhin Vignoble Grand Ballon, le Codev a souligné :

- o La nécessité d'une **desserte pertinente**, vers les gares de Rouffach et Bollwiller, ainsi que vers les haltes actuelles (Merxheim, Raedersheim) : des efforts locaux sont soulignés, mais il manque des liaisons depuis la plaine : horaires/cadencement des bus, covoiturage, stationnement sécurisé des vélos, accessibilité (PMR, poussettes, cycles...)
- o La prise en compte des **déplacements hors travail**, surtout vers les vallées,
- o La **remise en service de la ligne ferroviaire Bollwiller -Guebwiller** (et pas à 30 ans comme indiqué au schéma préférentiel de la Région), à horizon 10 ans. Notamment en raison des liaisons bus actuelles non efficaces, notamment les horaires, en théorie adaptés, qui ne peuvent pas toujours être appliqués (le bus arrive alors que le TER est déjà parti).
- o Pour **la plaine, la mise en service des cars express** est tout à fait positive. Cependant, leur intérêt ne sera pertinent qu'en développant dans le même temps des liaisons entre les villages et les lignes express. Pour les courtes distances le vélo serait à privilégier, sans exclure la voiture individuelle ou partagée pour les distances plus longues, ou en mauvaise saison ou pour les usagers qui ne peuvent se déplacer en vélo. Une offre de stationnement devra être proposée sur ces pôles multimodaux légers. Les bus mis en service devront proposer, pour être efficaces et attractifs, un cadencement pratique, des horaires pertinents et une offre touristique.

Pascal MUNCH précise que le dossier sur lequel le Codev a émis un avis ne permet pas d'aller au-delà de ces principes.

Le Président ouvre le débat.

M. LICHTENBERGER indique que selon lui, il est important d'avoir une liaison en train vers l'Euroairport.

Les membres du Conseil de Développement répondent qu'il leur semble plus pertinent de travailler sur les liaisons quotidiennes, notamment la liaison Bollwiller-Guebwiller.

M. KLEITZ partage cet avis et ajoute que le coût de la liaison vers l'Euroairport (436 M€ pour 6 km) lui paraît disproportionné. Il indique que la liaison bénéficierait surtout aux Suisses et qu'il opterait plutôt pour un renforcement de navettes bus depuis la gare de St Louis.

Le Président, comme plusieurs élus présents, réaffirment leur volonté de réouverture de la liaison Bollwiller-Guebwiller.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur ce point, le Président remercie les membres du Conseil de Développement et notamment le Président Pascal MUNCH pour leur exposé et tout leur investissement au cours du mandat qui s'achève.

Pascal MUNCH conclue également en remerciant particulièrement toute l'équipe du PETR, notamment Eric, Lila et Stéphanie, pour la collaboration tout au long de ce mandat.

Le Conseil Syndical :

Après avoir entendu l'exposé du Président du Conseil de Développement,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avis du Conseil de Développement présenté en séance et joint en annexe

PREND ACTE du bilan d'activités 2025 et du bilan global du mandat du Conseil de Développement exposé en séance

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données au Président

Néant. Point non traité.

6. Informations et divers

6.1. Calendrier des prochaines animations du PETR

Le Président rappelle le calendrier des prochaines animations du PETR déjà planifiées :

Animations France Rénov

- 2 webinaires avec l'ADIL sur la rénovation dans les copropriétés (27/01) et dans le cadre de projets d'accession à la propriété (9/02)
- 3 balades thermographiques avec Alter Alsace Energies à Issenheim (3/02), Gueberrschwihr (5/02) et Neuf-Brisach (11/02)

Animations Plan Climat : 4 rendez-vous trimestriels sur le thème de la ressource en eau avec la Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden :

- 6/02 : atelier à Ensisheim (fabrication de produits cosmétiques naturels)
- 25/04 : atelier/visite à Murbach (pratiques de jardinage adaptées au changement climatique)

- 3/07 : promenade/séance de pêche sur le sentier de la Lauch à Rouffach (découverte des espèces indicatrices de la qualité des cours d'eau)
- 9/10 : atelier/conférence à la Maison de la Nature à Hirtzfelden (fonctionnement de la nappe phréatique alsacienne)

6.2. Calendrier prévisionnel des prochaines séances du Conseil Syndical :

Mardi 3/03/2026 à 19h30 à GUEBWILLER au siège de la CCRG (consacrée notamment au vote du budget)

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président clôt la séance à 19 h 00.

Le Président

Francis KLEITZ



Le secrétaire de séance

Gilbert VONAU

